

## « Recommandations relatives au placement extra-familial – qu'en est-il après 3 ans ? »

Interview avec Joanna Bärtschi, novembre 2023



Joanna Bärtschi est responsable du domaine Enfance et jeunesse de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). La CDAS promeut la collaboration entre les cantons et contribue à l'harmonisation de la politique sociale en Suisse.

Depuis 2022, Joanna Bärtschi est membre du comité consultatif du Centre de compétence Leaving Care.

En novembre 2020, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) ont adopté des recommandations relatives au placement extra-familial et les ont publiées en janvier 2021. Elles contiennent également des recommandations sur le Leaving Care. Trois ans plus tard, nous voulons savoir où se situent ces recommandations dans le discours spécialisé d'aujourd'hui et comment les cantons y ont réagi. Nous avons pu interviewer Joanna Bärtschi, responsable du domaine Enfance et jeunesse de la CDAS, sur ces questions :

### Quels sont actuellement les thèmes les plus importants dans le domaine des enfants, des adolescents et des jeunes adultes à la CDAS ?

La CDAS est actuellement en particulier préoccupée par l'impact des récentes crises et de l'inflation sur les situations de vie des enfants et les jeunes. Ainsi, les problèmes de santé d'ordre psychique des jeunes, en particulier des jeunes femmes, ou encore le renforcement de la précarité et de la vulnérabilité figurent parmi les thèmes qui sont beaucoup discutés actuellement. Les responsables cantonaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse cherchent à identifier comment soutenir les enfants et les jeunes qui vivent ces situations de vie difficiles.

La participation est également un thème central de la CDAS qui prévoit de créer une plate-forme d'échange. Un concept est en cours d'élaboration. Cette plate-forme devrait voir le jour courant 2024.

Enfin, la CDAS est impliqué dans les travaux menés par la Confédération afin de déterminer, dans le cadre d'une étude de faisabilité, comment disposer enfin en Suisse de statistiques sur le placement extra-familial.

### Comment la thématique du Leaving Care est-elle discutée au sein de la CDAS ?

Jusqu'à ce jour, la thématique du Leaving Care n'a pas été discutée au niveau des organes politiques de la CDAS, mais uniquement au sein de la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)<sup>1</sup>. Sur proposition du Comité de la CPEJ, la Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo) a retenu le thème des coûts que les parents doivent assumer pour leurs enfants qui sont placés. Informée des travaux déjà en cours sur ce thème réalisés par Youvita, le secrétariat général (SG) de la CDAS travaille maintenant avec ce partenaire pour réaliser, dans le cadre d'une première étape, un état des lieux au niveau national. Or, dans le cadre des travaux préparatoires, il est apparu pertinent de s'intéresser également aux coûts que doivent assumer les jeunes placés (dès qu'ils touchent un revenu lié à leur activité professionnelle et jusqu'à 25 ans) et traiter aussi la question des prestations de l'aide sociale et de leur éventuel remboursement. Sur la base de cet état des lieux, des demandes concrètes au niveau politique à l'attention des cantons seront discutées dans les différents organes de la CDAS dès mars 2024. La thématique du Leaving Care, sous l'angle d'approche des problématiques financières qui peuvent se présenter pour les jeunes concernés, sera traitée par la CDAS dans le cadre de ces discussions prévues.

### Les recommandations de la CDAS et de la COPMA sur le placement extrafamilial sont sorties il y a trois ans : Quel est l'état de la mise en œuvre dans les cantons ?

Pour l'instant, ni la CDAS ni la COPMA n'a réalisé d'évaluation de la mise en œuvre de nos recommandations communes dans les cantons. De ce fait, il est difficile de répondre à cette question. Nous savons toutefois que certains cantons, comme par exemple celui des Grisons, en a fait une priorité. Des initiatives par rapport à certains points spécifiques dans les cantons nous ont également été rapportés. Il est prévu que la CPEJ consacre en 2025 ou 2026 son assemblée annuelle au thème du placement extra-familial.

En lien avec cette question, il sera possible de se faire une meilleure idée de l'impact qu'ont eu les recommandations dans les cantons. À ce sujet, il convient de mentionner également le rapport très attendu du Conseil fédéral en lien avec le [postulat Roduit 22.4407](#) « Un cadre d'action moderne pour la prise en charge extrafamiliale ». En effet, ce rapport sur l'OPE (L'ordonnance sur le placement d'enfants) permettra certainement d'identifier les besoins d'agir prioritaires et les solutions possibles dans le domaine du placement extra-familial.

### Dans quelle mesure la CDAS soutient-elle les cantons dans la mise en œuvre de ces recommandations ?

La CDAS soutient principalement les cantons en favorisant les échanges entre eux et en les informant des bonnes pratiques. Elle répond également à leurs questions spécifiques ou les met en contact avec d'autres cantons ou des experts pouvant les aider.

---

<sup>1</sup> La CPEJ est une conférence technique de la CDAS qui regroupe les responsables de la protection et de la promotion de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons.

Quels sont, selon toi, les critères de réussite et les défis à relever dans la mise en œuvre des recommandations relatives au placement extrafamilial en ce qui concerne la thématique du Leaving Care ?

La thématique du Leaving Care est aujourd'hui beaucoup plus présente dans les discussions et cela à différents niveaux. De plus en plus d'initiatives sont prises pour soutenir les personnes concernées lors de cette transition qui peut se révéler abrupte. Tout cela est très positif. À ce jour toutefois, toutes les législations cantonales ne garantissent pas encore que les care leavers puissent bénéficier de conseils et soient soutenus financièrement au-delà de leur majorité et jusqu'à l'obtention d'une première formation. Il est important que la sensibilisation au niveau politique ainsi des professionnels se poursuive car n'est pas acceptable que tous les care leavers ne bénéficient pas partout en Suisse du même soutien leur permettant ensuite de vivre leur vie de manière autonome.

Et pour finir, nous aimerions savoir ce qui t'a incité à devenir membre du comité consultatif du centre de compétence Leaving Care ?

Il est essentiel de mon point de vue que les enfants placés soient davantage soutenus lors du passage à la majorité et sur plusieurs années ensuite s'il le faut. La CDAS et la COPMA ont d'ailleurs mis ce point en évidence dans leurs recommandations communes de 2020. Ayant par le passé travaillé comme membre au sein d'une Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, j'ai pu me rendre compte à quel point ce passage peut être délicat pour les anciens jeunes placés qui se sentent parfois totalement abandonnés. Ces jeunes rencontrés m'ont convaincu qu'il fallait que des lois et des structures soient créées en Suisse pour soutenir les care leavers.

Joanna, merci beaucoup, d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Pour CCLC: Marie-Thérèse Hofer